

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-ROYANS  
(Drôme)**

**DELIBERATION****DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

**L'an deux mille vingt cinq, le trois novembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian MORIN Maire,****

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 29 octobre 2025

**Etaient présents :**

Mmes BEGUIN Fabienne, DUCRET Maïté, GUENICHE Lucie, LECOMTE Christine, SECCHI Virginie, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

M. AROD François, DAUTY Jean Christophe, DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, JOUFFRAY Stéphane, MORIN Christian, SARTORE Dominique, SOARES Armindo.

N°70

**OBJET :**

**Tarif restaurant scolaire  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
2026**

**Etaient absents excusés :**

D'AGATA Rachel, pouvoir à GERBOUD Franck  
GUIRIMAND Marie, pouvoir à DAUTY Jean Christophe  
GIRBES Odile, pouvoir à DUCRET Maïté  
GAILLARD Joël, pouvoir à AROD François  
GONTIER Hervé, pouvoir à LECOMTE Christine  
LAFORREST Jean Daniel, pouvoir à MORIN Christian

Monsieur Dominique SARTORE a été élu secrétaire de séance.

La commune de Saint Jean en Royans a confié la prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour son restaurant scolaire à la société Plein Sud au 2 septembre 2024. Le repas est facturé 4.02 € TTC l'unité en 2025 hors pain.

Le coût de revient intégrant toutes les charges (de fonctionnement, et de personnel) pour un repas est de 9.37 € pour un repas.

La commune prend en charge la différence entre le tarif demandé aux parents et ce coût de revient.

**Délibération transmise en  
Préfecture le 5 novembre  
2025**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité,

**FIXE** comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tarif des repas du restaurant scolaire à facturer aux familles :

Tarifs des repas selon QF			
Tranches QF	Tarif Repas depuis le 1er septembre 2023	Tarifs Repas à partir du 1er janvier 2026	EVOL %
De 0 à 359	3.80 €	3,88 €	+2%
De 360 à 564	3.94 €	4,02 €	+2%
De 565 à 700	4.12 €	4,20 €	+2%
De 701 à 800	4.32 €	4,41 €	+2%
De 801 à 999	4.44€	4,53 €	+2%
De 1000 à 1100	4.63 €	4,77	+3%
Plus de de 1100	4.72 €	4,86	+3%

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Christian MORIN

